

Former pour mieux surveiller



Dans le cadre de la délégation de gestion à l'Établissement public Loire de près de 60 km de systèmes d'endiguement de protection contre les inondations, répartis sur 6 EPCI, ce dernier a réalisé, ce mois-ci, deux sessions de formation à destination des agents des collectivités impliqués dans la surveillance des ouvrages en crues.

A l'aube de la saison des crues potentielles, l'Établissement, gestionnaire délégué des systèmes d'endiguement, appuie techniquement les collectivités, en période de crue, pour la surveillance de leurs ouvrages.

Pour ce faire, l'Établissement propose aux collectivités de former leurs agents afin de renforcer la surveillance des ouvrages en crues. Les objectifs poursuivis au cours de ces formations sont multiples et intègrent notamment : une familiarisation avec le vocabulaire relatif aux digues et avec les différents modes de rupture, le repérage des désordres pouvant affecter l'intégrité de l'ouvrage, l'identification des interlocuteurs et des chaînes de transmission d'information, la connaissance des différents types de travaux d'urgence pouvant être envisagés lors d'un épisode de crue.



Cela consiste également à connaître les équipements de protection individuel requis, les mesures de sécurité à appliquer afin de réaliser cette surveillance dans les meilleures conditions. Cette formation est complétée par une phase « terrain », lors de laquelle, les agents sont invités à se rendre sur les ouvrages avec un agent de l'Établissement, afin d'appréhender les spécificités de l'ouvrage, de repérer ses points sensibles et de prendre en main les outils cartographiques. A cette occasion, les agents des collectivités peuvent se familiariser avec l'atlas de surveillance réalisé par l'Établissement afin qu'ils puissent se repérer sur le terrain et localiser facilement les zones sensibles à surveiller.

L'accompagnement à la surveillance en période de crue des collectivités qui s'appuient sur l'Établissement se traduit également par la mise en place d'une astreinte qui mobilise un agent de 8h à 18h les samedi, dimanche, et jours fériés pendant la période de l'année la plus à risque (du 1^{er} novembre au 30 juin de chaque année) afin d'assurer en toutes circonstances une continuité de service.

C'est encore la fourniture d'outils et de supports pédagogiques afin de faciliter la surveillance des ouvrages avec notamment la Fiche Réflexe « Visite de surveillance en crue – Relevé des désordres et mesures à prendre » et l'atlas de surveillance évoqué ci-avant.

L'accent est également mis sur l'adaptation de la réponse en fonction des urgences. La formation comprend la présentation d'un listing des travaux d'urgence pouvant être réalisés lors d'un épisode de crue en fonction des désordres identifiés et des moyens humains et matériels mobilisables. En effet, ces travaux, qui devront être réalisés dans des situations périlleuses, rapidement et à bon escient, doivent être anticipés autant que possible. Pour ce faire, l'Établissement aura identifié au préalable, en intégrant les retours d'expériences éventuels des collectivités, les entreprises mobilisables / réquisitionnables (maçonnerie, BTP, élagage, carrières...) et aura réalisé un atlas cartographique afin de permettre de situer ces entreprises sur le territoire et d'identifier les temps d'interventions nécessaires vis-à-vis de chaque ouvrage.

